

En partenariat avec les sociétés de gestion, l'**Observatoire GALEA EPS** de l'épargne d'entreprise a été créé. L'objectif est d'offrir aux entreprises et à leurs salariés, un point d'observation qui mette en lumière la qualité des solutions de gestion financière en épargne salariale et retraite.

Simple

- L'**Observatoire** porte sur les **principales classes d'actifs réparties en 10 univers** : monétaire, obligataire euro, actions Europe, actions Monde, diversifié équilibre depuis sa création (2014). Il s'est enrichi de sept univers additionnels : Obligations internationales / flexibles, Flexible équilibre, Multi Actifs flexible, fonds PEA PME, Fonds à horizon (2035-2040), Fonds thématiques ... et d'autres à venir !

Long-Terme

- L'**Observatoire** privilégie le **long-terme**. Pour trois raisons :
 - L'épargnant salarié est dans la majorité des cas un investisseur de moyen / long-terme.
 - A court terme, les facteurs contextuels, le hasard,... ne permettent pas de tirer des conclusions fiables sur les qualités d'une gestion financière. Le long-terme accroît la fiabilité de l'analyse.
 - Il convient de garder en mémoire le passé pour en tirer les enseignements. L'**Observatoire mettra l'accent sur des fonds qui ont traversé les crises**, car en matière d'investissement, rien n'est plus important que la capacité à « survivre » à long-terme.

Constructif

- **Les sociétés de gestion** ont, par définition, la meilleure connaissance de leurs expertises. **C'est à elles qu'il appartiendra de déterminer, pour chaque univers, le « meilleur fonds »** à faire figurer dans l'**Observatoire**.
- Pour les salariés et les entreprises, l'**Observatoire** fournit ainsi la sélection des meilleures solutions financières par société de gestion tout en restant simple (un seul fonds par univers)
- La méthodologie de l'**Observatoire** a fait l'objet d'**échanges avec les sociétés de gestion**. Le **Comité de gouvernance** de l'**Observatoire** permet de faire évoluer ces règles en toute transparence et en bonne intelligence.

Responsable

- L'**Observatoire** ne fixe **pas de contrainte particulière sur l'orientation ISR** de la gestion du fonds, mais fournit les informations complémentaire suivantes : SFDR et Labels (ISR, Greenfin, CIES)
- **La vie des fonds peut parfois réserver des surprises** (fusions, disparitions...) qui paradoxalement impactent fortement la situation de l'épargnant et laissent peu de traces dans les historiques de performance.
- L'**Observatoire** s'évertue à privilégier la substance sur la forme, soucieux de respecter avant tout la réalité financière du salarié.

Ouvert

- **Le marché de l'épargne salariale est fortement concentré** autour de quelques grands acteurs de référence. Leur contribution est essentielle.
- La capacité à s'ouvrir à d'autres acteurs, encourage chacun à donner le meilleur de lui-même au bénéfice des épargnants salariés. Le développement de l'architecture ouverte en est l'illustration.
- L'**Observatoire accueille toutes les sociétés de gestion** désireuses d'offrir leur savoir-faire aux épargnants salariés.

Libre

- L'**Observatoire** souhaite contribuer, à son échelle, à l'amélioration du marché de l'épargne entreprise.
- **Cette initiative, libre et indépendante, ne peut que résulter d'une adhésion volontaire des sociétés de gestion.**
- Le coût de participation à l'**Observatoire** est forfaitaire (2.948,25 €HT en 2023 – indexation Syntec)

Participatif

- L'**Observatoire** organise **deux manifestations de présentation par an** (mars et septembre), pour présentation des résultats (au 31/12 et au 30/06)
- Ces réunions sont l'occasion de **tables rondes** sur des thématiques variées en présence de représentants de grandes entreprises et des sociétés de gestion participants
- Les résultats de l'**Observatoire** sont librement **accessibles en ligne**.